

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA**

**DEPARTEMENT
Charente- Maritime**

Séance du 28 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Date de la convocation
24 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- huit février à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël -Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain -

Absents : - Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2023_02_13 CDG 17 - proposition de prestation d'accompagnement dans la mise à jour du Document Unique (DU)

Monsieur le Maire rappelle que le Document Unique (DU) est un document qui retranscrit les résultats des évaluations des risques professionnels de toute la collectivité et qui liste les solutions à mettre en œuvre pour les réduire. Il est la base d'une démarche de prévention et inscrit ainsi la collectivité dans une démarche d'amélioration continue.

Les collectivités sont dans l'obligation de réaliser un document unique.

L'élaboration du DU a été initiée en 2014-2015 par un préventeur recruté par la CDC du Bassin de Marennes mutualisé sur l'ensemble des communes. Pour la commune du GUA, le document n'a pas été complètement achevé et nécessite aujourd'hui d'être mis à jour. Le service prévention du CDG17 peut accompagner la commune dans cette démarche.

Le coût de la prestation s'élève à 2 250 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de prestation d'accompagnement dans la mise à jour du Document Unique établie par le CDG**

17

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/03/2023

Publiée sur le site internet le : 14/03/2023

Le GUA, le 07 mars 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

